



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM OURCET-NUNES-BARDOU-GARDELLE – MME FADDI-FRASSIN-BONNASSIEUX-MM RAMUSCELLO- VIALA-GALZIN-AYRAL-GONNET-RICARD-VERNHES-CARAYON-CURETTI-BRESSOLLES-COLOMBIER-MAZARS- VANDENDRIESSCHE-BARBERA -MME ARMENGAUD- RABOU- KAZIMIERCZAC-VALERO

A assisté également à la réunion : MM BIALADE

EXCUSES : MM MONTAGNE- LENCOU - DAGUZAN-CHIHA

PROCURATION : MME AJCHENBAUM a donné pouvoir à MME FRASSIN-

MM LAROCHE a donné pouvoir à MM GARDELLE- MM FRANCIS a donné pouvoir à MM VIALA

MM BAZART a donné pouvoir à MM GONNET- MM MAZARS a donné pouvoir à MM CARAYON

N° 2024/76

Objet : EHPAD Résidence La Grèze : approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le Budget Annexe 2024 de l'EHPAD Résidence La Grèze, à savoir un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) conformément à la notification du Département des produits de la tarification, des produits journaliers et du forfait global de la dépendance et la décision tarifaire n° 1 portant fixation du forfait global de soins pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (2 contres : Gardelle/Laroche)

- adopte l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze pour l'année 2024 tel que présenté,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry Bardou

Le secrétaire de séance
Didier Viala